

Compte rendu de la séance du lundi 16 avril 2018

Convocation du 11 avril 2018

Ordre du jour:

- 1-Vote des taux des Taxes directes locales 2018
- 2-Vote des Budgets Commune - Eau et Assainissement - Réseau de chaleur 2018
- 3-Vote de la Convention tripartite d'exploitation du distributeur automatique de billets d'Anglès
(Commune d'Anglès - Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc - Caisse Régionale du Crédit Agricole)
- 4- Questions diverses

Présents : Alain BARTHES, Jérôme DELSOL, Serge CAZALS, Nicolas CROS, Marie Line CAUQUIL CHAMBERT, Jean Louis DUCROS, Cécile GRIMAUD ARNAUD, Claire LATGER, Alexandre TREMOULET

Absents avec procuration : Odile BONNEAU MOURALIS par Marie Line CAUQUIL CHAMBERT

Absents excusés : Laura VASCO

Secrétaire de la séance : Monsieur Jean Louis DUCROS

Validation du Procès-Verbal du 20 MARS 2018 : VOTE : 10 POUR

Madame Marie-Line CAUQUIL CHAMBERT demande que le dossier du distributeur automatique de billets soit débattu en premier lieu. Monsieur le Maire précise qu'il a contacté les services de la sous-préfecture et que l'ordre du jour présenté est conforme et que l'ordre ne peut être modifié.

Madame Marie-Line CAUQUIL CHAMBERT donne lecture d'un courrier co-écrit par Jérôme DELSOL, Nicolas CROS, Marie Line CAUQUIL CHAMBERT, Cécile GRIMAUD ARNAUD, Claire LATGER, Alexandre TREMOULET, Odile BONNEAU MOURALIS.

Vote des Taxes directes locales 2018 (DE 2018 029)

Le rôle du Conseil Municipal est de fixer les taux d'imposition qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la direction régionale des finances publiques. Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité.

Il revient donc à l'assemblée de voter, pour l'exercice 2018, le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,
Vu l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières communiqué par les services fiscaux,

Considérant l'augmentation des bases 2018 et le montant des allocations compensatrices de l'état sur les différentes taxes,
Compte tenu de ces informations, le Conseil Municipal :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition applicables en 2018.
RAPPELLE les taux applicables en 2018 dans le tableau ci-dessous:

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	10.23%	10.23%
Taxe sur le foncier bâti	18.56%	18.56%
Taxe sur le foncier non bâti	80.02%	80.02%

Pour : 10 / Abstentions : 0 / Contre : 0

BUDGET COMMUNE 2018 (DE 2018 030)

Madame Marie-Line CAUQUIL CHAMBERT précise à l'assemblée et aux membres du public qu'une commission finance s'est réunie le 11 avril dernier afin de débattre des orientations budgétaires 2018.

Vu les articles L 2312-2 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2018 soumis au vote par nature,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé.

Ce budget s'équilibre ainsi :

En section de fonctionnement : 890 174 €

En section d'investissement : 174 118 €

Section Fonctionnement

Dépenses

Chapitres	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	333 645 €
012	Charges de personnel	301 091 €
014	Atténuation de produits	61 838 €
65	Autres charges de gestion courante	63 120 €
66	Charges financières	30 630 €
67	Charges exceptionnelles	6 900 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 459 €
023	Virement à la section d'investissement	61 210 €
022	Dépenses imprévues	28 281 €
TOTAL		890 174 €

Recettes

Chapitres	Libellé	Propositions
013	Atténuation de charges	32 500 €
70	Produits services, ventes diverses	64 700 €
73	Impôts et taxes	330 348 €
74	Dotations et participations	246 340 €
75	Autres produits de gestion courante	42 526 €
76	Produits financiers	17 169 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	900 €
77	Autres produits exceptionnels	5 900 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	149 791 €
TOTAL		890 174 €

Section Investissement

Dépenses

Chapitres	Libellé	Propositions
16	Emprunts et dettes	50 340 €
20,21,23	Restes à réaliser sur programmes	12 600 €
20,21,23	Programmes d'investissements	78 070 €
20	Dépenses imprévues	- €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	900 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	32 208 €
TOTAL		174 118 €

Recettes

Chapitres	Libellé	Propositions
13	Subventions d'investissement	51 529 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 779 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	19 544 €
27	Autres immobilisations financières	19 597 €

040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 459 €
021	Virement de la section fonctionnement	61 210 €
TOTAL		174 118 €

Pour : 10 / Abstentions : 0 / Contre : 0

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2018 (DE 2018 031)

Vu les articles L 2312-2 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'eau et de l'assainissement,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2018 soumis au vote par nature,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif Eau et Assainissement pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé.

Ce budget s'équilibre ainsi :

En section de fonctionnement : 150 110 €

En section d'investissement : 283 854 €

Section Fonctionnement

Dépenses		
Chapitres	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	45 550 €
012	Charges de personnel	16 524 €
014	Atténuation de produits	9 200 €
65	Autres charges de gestion courante	400 €
66	Charges financières	13 043 €
67	Charges exceptionnelles	300 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	65 093 €
023	Virement à la section d'investissement	- €
022	Dépenses imprévues	- €
TOTAL		150 110 €

Recettes		
Chapitres	Libellé	Propositions
013	Atténuation de charges	- €
70	Produits services, ventes diverses	100 262 €
73	Impôts et taxes	- €

74	Dotations et participations	5 168 €
75	Autres produits de gestion courante	1 750 €
76	Produits financiers	- €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	29 809 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	13 121 €
TOTAL		150 110 €

Section Investissement

Dépenses

Chapitres	Libellé	Propositions
16	Emprunts et dettes	15 321 €
20,21,23	Restes à réaliser sur programmes	73 200 €
20,21,23	Programmes d'investissements	27 000 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	29 809 €
2315/000	Opérations non individualisées	138 524 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	- €
TOTAL		283 854 €

Recettes

Chapitres	Libellé	Propositions
13	Subventions d'investissement	55 320 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 118 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	65 093 €
021	Virement de la section fonctionnement	- €
001	Solde d'exécution positif reporté	155 323 €
TOTAL		283 854 €

Pour : 9 / Abstentions : 1 / Contre : 0

BUDGET RESEAU DE CHALEUR 2018 (DE 2018 032)

Vu les articles L 2312-2 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du réseau de chaleur,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2018 soumis au vote par nature,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif Réseau de chaleur pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé.

Ce budget s'équilibre ainsi :

En section de fonctionnement : 91 754 €

En section d'investissement : 29 441 €

Section Fonctionnement

Dépenses		
Chapitres	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	58 859 €
65	Autres charges de gestion courante	10 €
66	Charges financières	6 930 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	22 128 €
023	Virement à la section d'investissement	3 827 €
022	Dépenses imprévues	- €
TOTAL		91 754 €

Recettes		
Chapitres	Libellé	Propositions
70	Produits services, ventes diverses	64 000 €
74	Dotations et participations	- €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 657 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	13 097 €
TOTAL		91 754 €

Section Investissement

Dépenses		
Chapitres	Libellé	Propositions
001	Solde d'exécution négatif reporté	74 €
16	Emprunts et dettes	8 810 €
20,21,23	Restes à réaliser sur programmes	- €
20,21,23	Programmes d'investissements	5 900 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 657 €
TOTAL		29 441 €

Recettes		
Chapitres	Libellé	Propositions
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	22 128 €
021	Virement de la section fonctionnement	3 827 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	74 €
13/110	Subvention d'investissement	3 412 €

Convention tripartite d'exploitation du distributeur automatique de billets d'Anglès (DE 2018 028)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 25 janvier dernier, le conseil municipal s'est prononcé défavorablement au maintien du Distributeur Automatique de Billets sur la commune par 5 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.

Il demande à nouveau à l'assemblée de se positionner sur ce dossier suite aux nombreuses protestations des Anglésiens.

Madame Marie-Line CAUQUIL CHAMBERT demande que ce dossier soit reporté d'un mois afin que les négociations engagées avec le crédit agricole et la Communauté de Communes puissent se poursuivre.

Monsieur le Maire précise que ce vote ne sera pas reporté, il est demandé aux élus d'Anglès de se positionner définitivement aujourd'hui sur ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle le contexte à l'assemblée : la Commune et la Communauté de Communes se sont rapprochées de la Caisse Régionale du Crédit Agricole en vue de maintenir le distributeur automatique de billets d'Anglès.

Des négociations ont eu lieu entre les trois parties, sur les conditions de l'exploitation du Distributeur Automatique de Billets. Ces négociations ont donné naissance à une convention dont les principaux points sont détaillés ci-dessous :

- la Commune d'Anglès s'engage à participer aux pertes subies par la caisse régionale dans le cadre de l'exploitation du DAB à hauteur de 50% soit pour 2018 : 6 311.50 €

- la Communauté de Communes s'engage à assurer à ses frais 50% du total des travaux de mise en conformité et de sécurisation du local à hauteur de 24 032 €.

-la Caisse Régionale s'engage à régler 50% du total des travaux de mise en conformité et de sécurisation du local à hauteur de 24 032 €.

Elle s'engage à maintenir l'activité relative au DAB pour toute la durée du contrat (5 ans)

Elle s'engage à restituer les éventuels bénéfices relatifs à l'exploitation du DAB à la commune et s'engage également à prendre en charge 50% des pertes avec la commune.

Elle se charge de la maintenance matérielle et logicielle du DAB.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer cette convention dans le but de maintenir le distributeur automatique de billets sur la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : **DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire** à signer la convention d'exploitation du distributeur automatique de billets.

Pour : 10 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Questions diverses:

- Monsieur le Maire demande à Madame Claire LATGER pour quelle raison deux enfants nouvellement scolarisés se sont vu refuser le service de la cantine périscolaire. Elle précise qu'elle a juste appliqué le règlement imposé par la maison de retraite qui exige que les inscriptions soient communiquées 15 jours à l'avance.

-Nicolas CROS demande que soit étudié le dossier des entrepreneurs qui ont transmis un devis pour le passage de l'épaveuse

-Claire LATGER signale que des buses sont bouchées. Monsieur le Maire précise que les agents en ont été déjà informés.

-Monsieur le Maire précise que l'entretien du village devra être effectué par les agents communaux, d'où la nécessité de réparer l'épaveuse

-Monsieur Jérôme DELSOL signale que l'enrobé à froid ne tient pas sur les routes et qu'il serait préférable de goudronner directement même si le coût est plus élevé.

- L'entreprise GANNAC doit reprendre le chantier sur la piste de Rieuclaret. Il faut prévoir une réception de chantier avant de payer les factures.

- Jérôme DELSOL demande pour quelle raison un mail de réponse négative a été envoyé aux différents prestataires concernant l'approvisionnement en bois de la chaufferie alors que la décision du choix du nouveau prestataire n'avait pas encore été voté officiellement en conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que le délai légal de réponse aux candidats non retenus n'aurait pas été respecté.

- Monsieur DELSOL demande un conseil municipal par mois afin de pouvoir prendre les décisions utiles en temps voulu. Il demande qu'une commission "chaufferie bois" se réunisse prochainement afin d'aborder tous les problèmes de fonctionnement .

- Monsieur le Maire propose de réviser le règlement de l'eau et de l'assainissement.

- Jérôme DELSOL et Marie Line CAUQUIL CHAMBERT pensent qu'il serait judicieux de se renseigner sur les démarches à effectuer en vue de l'installation de migrants à Anglès afin d'éviter notamment la fermeture de l'école publique et donner également une nouvelle dynamique au village.

Monsieur le Maire précise qu'en premier lieu il serait opportun d'arrêter de polémiquer sur une éventuelle fermeture de classe qui peut au final effrayer la population désireuse de s'installer sur Anglès.

Il invite les élus à se renseigner directement sur ces démarches.

- Serge CAZALS dénonce le même problème de communication négative dans la presse concernant l'Ehpad qui décourage les familles d'éventuels résidents.

Le taux de remplissage diminue,.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la directrice adjointe Madame FARDEAU ne fait plus partie des effectifs de la maison de retraite et que Monsieur BOUDET, directeur de l'établissement en expliquera lui même les raisons lors d'un prochain conseil d'administration.

La séance a été levée à 22h00.